Questions orales

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, notre politique en la matière est parfaitement conforme à l'esprit et à la lettre de l'Accord de Gleneagle de 1977 sur les relations sportives avec l'Afrique du Sud, ainsi qu'au code d'éthique de 1982.

La participation des joueurs au tournoi canadien ouvert de tennis est établie d'après le classement international de ceux qui sont admissibles. Si ces personnes demandent des visas, elles ne tomberont pas sous le coup de la politique de Gleneagle, car ce sont les sportifs qui représentent le gouvernement . . .

• (1500)

Mme Copps: Ce n'est pas vrai, j'ai ici une copie du texte.

M. Crosbie: ... les associations sportives, ou le sport organisé d'Afrique du Sud qui y sont soumis.

Mme Copps: C'est faux!

M. Crosbie: C'est ainsi qu'on applique la politique. Nous devrons attendre pour voir si ces personnes demandent des visas.

LES BANQUES

LES FRAIS IMPUTÉS SUR DES CHÈQUES SANS PROVISION—LA SITUATION DES PETITES ENTREPRISES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a environ deux semaines, le ministre d'État aux Finances a répondu au rapport du comité permanent des finances et des affaires économiques concernant les frais bancaires et leurs répercussions sur les consommateurs. À ce moment-là, le ministre a taxé ces frais, surtout ceux qui sont imputés sur des chèques sans provision, de repréhensibles et de condamnables.

Étant donné que les banques ont retiré à regret les frais imputés aux consommateurs sur les chèques sans provision, le ministre ne conviendrait-il pas que ce qui est répréhensible et condamnable dans le cas des consommateurs l'est également dans le cas des PME?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, cette question en soulève une plus vaste, ce que le député sait fort bien. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a consulté les représentants du ministère. De fait, M. Bullock s'est entretenu ce matin même avec mon collègue, le ministre d'État aux Finances, pour discuter de toute la question des frais bancaires en ce qu'elle touche les PME. Nous voulons tenir d'autres réunions avec M. Bullock et ses collègues et nous aurons peut-être par la suite d'autres rencontres avec les banques.

LA SUGGESTION DE LA BANQUE ROYALE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Nous

sommes très préoccupés des détails relatifs à l'imputation de frais à l'égard des chèques sans provision. M. Rob Parker de la Banque Royale estime que ces frais sont justifiés dans le cas des petites entreprises. Selon lui, il s'agit là d'un coût lié à l'exercice d'une activité commerciale et il laisse en outre entendre que les petites entreprises doivent se servir du système de carte de crédit pour se protéger. Compte tenu de cette suggestion de M. Parker, le ministre ne pense-t-il pas qu'il s'agit là d'une forme de vente liée qui est expressément interdite par les dispositions législatives sur la concurrence de ce pays? Le ministre fera-t-il enquête relativement à cette affirmation des banques?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que la conclusion à laquelle en est arrivé le député est quelque peu tirée par les cheveux...

M. Rodriguez: C'est pourtant ce que M. Rob Parker a dit.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): ... Mais je suis heureux de discuter de cette question avec le député. Les ventes liées relèvent du ministre de la Consommation et des Corporations, mais celui-ci ainsi que mon collègue, le ministre d'État aux Finances, auront des discussions avec les banques. La question devient beaucoup plus complexe lorsque les frais bancaires touchent les milieux d'affaires. Il devient beaucoup plus difficile de la régler, mais nous étudions diverses propositions formulées par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et il est possible que nous en discutions avec les représentants des milieux bancaires.

M. le Président: Je tiens à informer la Chambre que j'entendrai une seule question de la part du député de Saint-Jacques, puis une seule question de la part du député de Vancouver—Kingsway. Cela va clore la période des questions.

[Français]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT À BELL CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais poser une question concernant la grève à Bell Canada.

Les consommateurs canadiens continuent à faire face à des difficultés de communications, en particulier ceux qui requièrent l'installation d'un nouvel équipement, ceux qui ont besoin d'aide de la téléphoniste pour faire des appels, en particulier les handicapés.

Monsieur le Président, le gouvernement a fait bien peu à ce jour pour tenter de régler ce conflit. Tout ce que nous avons eu, c'est le droit à une «conciliation maison» faite par un agent du ministère. Nous n'avons pas eu de commissaire conciliateur nommé, encore moins de médiateur.